



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2022.46

78170

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DU PARC PRIVE DE LA VILLE**

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-5^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de la Celle Saint-Cloud a accepté de mettre à disposition le logement communal LAH10/01, il convient de conclure une convention d'occupation précaire,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure une convention d'occupation précaire pour une durée d'un an reconductible tacitement pour la même durée dans la limite de deux reconductions avec l'occupant du logement décrit ci-après moyennant un loyer mensuel calculé en appliquant un taux de 8.54 € par m² et par mois, réactualisé au 1^{er} septembre de chaque année, sur la base de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL) 4^{ième} trimestre 2021 soit 132,62.


Référence du bien	Adresse du bien	Superficie	Montant Loyer	Montants Provisions charges	Catégories	Durée
LAH10/01	2 avenue de Circourt	120,00 m ²	1 024,80 €	260,00 €	Convention d'occupation précaire	14/10/2022 au 13/10/2025

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable à compter du 14 octobre 2022 jusqu'au 13 octobre 2025 dans les conditions financières décrites ci-dessus. La provision pour charges participe aux dépenses courantes (eau, chauffage, taxes locatives, électricité, entretien des parties communes...).

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 octobre 2022.

Le Maire,


Olivier DELAPORTE
Vice-Président Versailles Grand Parc



Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 13/10/2022
Accusé réception 078-217801265-20221013-
dec2022-46-AI et de sa publication le 14/10/22

P/Le Maire,
Par délégation,

Valérie DUPONCHEL
Directrice générale des services

